

## 2020 – 2021 Aide-mémoire rapide

Mesures incitatives gouvernementales REEE pour les familles

Revenu familial net	Bon d'études canadien (BEC) Min. 500 \$ – Max. 2 000 \$	Subvention canadienne pour l'épargne-études de base (SCEE)	Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire (SCEE supplémentaire)	Admissibilité gouvernementale totale
48 535 \$ ou moins <small>(49 020 \$ pour SCEE supplémentaire)</small>	✓  SI l'enfant est né en janvier 2004 ou après	✓  20 % des premiers 2 500 \$ en cotisations annuelles déposées au REEE de chaque enfant	✓  20 % additionnels des premiers 500 \$ cotisés à un REEE annuellement	40 % Contrepartie gouvernementale
49 021 \$ à 98 040 \$	✗	✓  20 % des premiers 2 500 \$ en cotisations annuelles déposées au REEE de chaque enfant	✓  10 % additionnels des premiers 500 \$ cotisés à un REEE annuellement	30 % Contrepartie gouvernementale
Plus de 98 040 \$	✗	20 % des premiers 2 500 \$ en cotisations annuelles déposées au REEE de chaque enfant	✗	20 % Contrepartie gouvernementale

### Niveaux de revenu 2021 pour le BEC (par nombre d'enfants) :

1-3 : 48 535 \$, 4 : 54 764 \$, 5 : 61 016 \$, 6 : 67 268 \$, 7 : 73 521 \$, 8 : 79 773 \$, 9 : 86 025 \$, 10 : 92 277 \$